



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À :

- la déclaration d'intérêt général
 - l'autorisation loi sur l'eau
- pour la gestion du bassin versant de la gupie

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de Beaupuy, Cambes, Castenau-sur-Gupie, Caubon-Saint-Sauveur, Escassefort, Lagupie, Mauvezin-sur-Gupie, Monteton, Saint-Avit, Sainte-Bazeille et Saint-Martin-Petit **du lundi 24 juillet 2017 inclus au jeudi 24 août 2017 inclus.**

Elle porte sur :

- la déclaration d'intérêt général,
 - l'autorisation loi sur l'eau,
- pour la gestion du bassin versant de la Gupie

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Lagupie, Saint-Avit, Mauvezin-sur-Gupie et Caubon-Saint-Sauveur pendant **32 jours, du lundi 24 juillet 2017 inclus au jeudi 24 août 2017 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Lagupie
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47180 Lagupie

Les horaires d'ouverture des mairies sont les suivants :

Mairie de Lagupie : du lundi au jeudi 13h30-17h30

Mairie de Mauvezin-sur-Gupie : lundi 15h-18h, mardi, jeudi, vendredi 14h-18h

Mairie de Saint-Avit : mardi et vendredi 9h-12h

Mairie de Caubon-Saint-Sauveur : lundi 8h-12h, jeudi 8h-12h et 13h-17h

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Jean Pierre AUDOIRE, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

Mairie de Lagupie : le lundi 24 juillet 14h30-17h30

Mairie de Saint-Avit : Mardi 08 août 9h-12h

Mairie de Mauvezin-sur-Gupie : mardi 08 août 15h-18h


Mairie de Caubon-Saint-Sauveur : jeudi 24 août 9h-12h

Mairie de Lagupie : jeudi 24 août 14h30-17h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Lagupie, Saint Avit, Mauvezin sur Gupie et Caubon Saint Sauveur ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont une déclaration d'intérêt général et une autorisation loi sur l'eau, délivrées par le préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule, mairie de Lagupie, le bourg, 47180 Lagupie.

Agen, le 30 JUIN 2017

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Jacques RANCHERE